

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 448

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 23

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« des cotisations et contributions sociales »

les mots :

« de celles-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.